



2020/0000(INI)

6.4.2020

PROJET D'AVIS

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur une nouvelle stratégie à long terme pour l'avenir industriel de l'Europe
(2020/0000(INI))

Rapporteur pour avis: Markus Buchheit

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte des initiatives de la Commission visant à soutenir l'accès des PME européennes aux marchés internationaux; souligne toutefois que les PME doivent supporter de trop nombreuses réglementations et charges et pâtissent de la lourdeur administrative; souligne que les PME sont placées dans une situation de concurrence défavorable dès lors qu'elles investissent dans la neutralité climatique afin respecter le pacte vert et qu'elles tentent dans le même temps de rester compétitives et de prospérer sur les marchés d'exportation;
2. invite la Commission à se concentrer sur la productivité intérieure en Europe, afin de réduire la dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement vulnérables dans des secteurs clés de l'industrie, tels que les secteurs des technologies et des télécommunications et les secteurs médical et pharmaceutique, en particulier en période de crise mondiale, et de rester compétitif sur les marchés mondiaux;
3. soutient, en principe, l'initiative visant à renforcer un système commercial multilatéral fondé sur des règles; fait néanmoins part de ses inquiétudes en ce qui concerne le fonctionnement de l'OMC, en raison de l'abus, par certains acteurs internationaux, de leur pouvoir de marché;
4. invite la Commission à œuvrer en faveur de marchés publics efficaces et opérationnels qui permettent à l'Union de prendre des mesures rapides, ciblées et convaincantes ainsi que d'accroître son influence pour négocier sur la réciprocité et l'ouverture du marché;
5. demande le renforcement des instruments de sauvegarde afin de les rendre plus efficaces et mieux adaptés pour protéger l'industrie européenne et lutter efficacement contre les distorsions du marché;
6. invite la Commission à considérer comme objectifs clés du plan d'action en matière de propriété intellectuelle le respect urgent des droits de propriété intellectuelle et la participation de tous les acteurs à la lutte contre la violation de ces droits et la contrefaçon;
7. demande à la Commission de renforcer le filtrage des investissements directs étrangers et de protéger l'accès aux industries stratégiques, aux infrastructures, aux technologies clés génériques ou à tout autre actif dans l'intérêt de la sécurité et de la cybersécurité.